

**Arrêté n°2022-03-11-15 portant résultat des élections à la Commission d'expertise
scientifique - Section 23-24
Collège B
Scrutin du 10 mars 2022
Proclamation des résultats**

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-15 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 23-24 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-15 du 04 mars 2022 ;
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeur(ice)s inscrit(e)s	15
Nombre de votant(e)s	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	5

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Représentant.e.s du collège B à la CES sections 23-24	5	100,0%	4,00	4	0,00	0	4
Total	5						4
Sièges pourvus				4		0	
Sièges restant à pourvoir	0			0		0	
Quotient électoral	1,25						

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
Représentant.e.s du collège B à la CES sections 23-24	HOCHEDÉZ CAMILLE
Représentant.e.s du collège B à la CES sections 23-24	CLOCHARD OLIVIER
Représentant.e.s du collège B à la CES sections 23-24	LE BIGOT BRENDA
Représentant.e.s du collège B à la CES sections 23-24	PREUX THIBAUT

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences humaines et arts et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL